

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail – Liberté – Patrie



**FORUM POLITIQUE DE HAUT NIVEAU SUR LE DEVELOPPEMENT
DURABLE**

RAPPORT DU TOGO

Edition 2018



S.E.M. FAURE E. GNASSINGBÉ

PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Table des matières

Table des matières	2
Sigles et acronymes	4
Déclaration liminaire	6
Résumé exécutif	9
I. Introduction	14
II. Méthodologie et processus de préparation du rapport.....	14
III. Cadre de mise en œuvre des ODD au Togo : le Plan national de développement (PND) 16	
3.1- Processus de finalisation du PND 2018-2022.....	16
3.2- Priorités du Plan national de développement (PND) 2018-2022.....	18
IV. Progrès sur les ODD et les cibles avec un focus sur la mise en œuvre des Objectifs de développement durable 6 ; 7 ; 11 ; 12 ; 15 ; 17.....	21
4.1 ODD6 : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau	21
4.2 ODD7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable.....	23
4.3 ODD11 : Rendre les villes et les établissements humains inclusifs, sûrs, résilients et durables.....	25
4.4 ODD12 : Assurer des modes de consommation et de production durables	27
4.5 ODD15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité	31
4.6 ODD17 : Revitaliser le partenariat mondial au service du développement durable et renforcer les moyens d'application de ce partenariat	31
V. Conclusion	37

Sigles et acronymes

ADAPT	: Adaptation de l'agriculture aux changements climatiques
AEP	: Adduction d'eau potable
AGOA	: African growth and opportunity act
AIC	: Agriculture intelligente face au climat
ARMP	: Autorité de régulation des marchés publics
AT2ER	: Agence Togolaise d'Electrification rurale et des énergies renouvelables
AVE	: Auxiliaires villageois d'élevage
BTA	: Bergeries traditionnelles améliorées
CEDEAO	: Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'ouest
CNDD	: Commission nationale de développement durable
DSRP	: Document de stratégie de réduction de la pauvreté
ESOP	: Entreprises de services et organisation de producteurs
FAO	: Organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FCPF	: Forest carbon partnership facility
FMI	: Fonds monétaire international
FNE	: Fonds national pour l'environnement
FPHN	: Forum politique de haut niveau
GDT	: Gestion durable des terres
GIRE	: Gestion intégrée des ressources en eau
KWc	: Kilowatt crête
MAPS	: Mainstreaming accelerating and policy support
MCC	: Millenium Challenge Corporation
MIFA	: Mécanisme incitatif de financement agricole
MUTAA	: Marché unique de transport aérien en Afrique
ODD	: Objectifs de développement durable
OFL	: Observatoire des Finances Locales
OTR	: Office togolais des recettes
PACED	: Programme d'accès des communautés à l'énergie durable
PAGLEMOC	: Projet d'Amélioration de la Gouvernance Locale pour l'Exercice de la Maîtrise d'Ouvrage Communal
PGICT	: Projet de gestion intégrée des catastrophes et des terres
PIB	: Produit intérieur brut
PIDU	: Projet d'infrastructures et de développement urbain
PMH	: Pompe à motricité humaine
PND	: Plan national de développement
PNE	: Politique nationale de l'eau
PNEA	: Politique nationale de l'eau et de l'assainissement
PNH DU	: Politique nationale de l'habitat et du développement urbain
PPED	: Programme de promotion d'énergie pour le développement

PRISET	: Projet de réformes et d'investissement dans le secteur de l'énergie au Togo
PUDC	: Programme d'urgence de développement communautaire
PTA	: Poulailers traditionnels améliorés
REDD+	: Réduction des émissions dues à la dégradation et à la déforestation
RIA	: Rapid integrated assessment
SCAPE	: Stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi
SDAU	: Schémas directeurs d'aménagement urbain
SIIEau	: Système intégré d'information sur l'eau
SNMPR	: Stratégie nationale de mobilisation des partenariats et des ressources
SOTRAL	: Société de transport de Lomé
TIC	: Technologies de l'information et de la communication
UA	: Union africaine
UCT	: Union des communes du Togo
UEMOA	: Union économique et monétaire ouest africaine
ZAAP	: Zones d'aménagement agricoles planifiées
ZES	: Zones économiques spéciales

Déclaration liminaire

Dans la mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD), le Togo se réjouit d'avoir été retenu une fois encore pour présenter son rapport. Cette période a été pour le pays l'occasion de s'engager avec fermeté dans l'intégration des ODD dans l'ensemble de ses politiques de développement.

Le Gouvernement s'est alors résolument inscrit dans une démarche d'amélioration continue de la gouvernance économique et institutionnelle. Ce qui a permis d'accélérer le rythme de réduction du taux de pauvreté et de maintenir le Togo sur une trajectoire de croissance forte et durable située autour de 5% en moyenne sur la période 2015-2018. Ainsi, le taux de pauvreté est passé de 55,1% en 2015 à 52,1% en 2017. Aussi, les taux de chômage et de sous emplois continuent-ils de baisser avec une maîtrise du taux d'inflation établi à 0,8% en 2017. Dans cette dynamique, la dette publique est passée de 81,5% du PIB en 2016 à moins de 70% en 2018.

Les recettes totales et dons mobilisés en 2017 se chiffrent à 709,94 milliards de FCFA, en augmentation de 2,1% par rapport à 2016. Les dépenses totales et prêts nets ordonnancés sur la période sont, pour leur part, en recul de 21,4% pour se fixer à 717,74 milliards de FCFA. Ainsi, l'exécution budgétaire au titre de 2017 fait ressortir un déficit (dons compris) estimé à 7,8 milliards de FCFA, soit 0,3% du PIB.

Pour répondre au besoin accru de ressources pour le financement du développement, le Togo a maintenu un rythme soutenu dans la mobilisation des ressources internes avec une croissance située autour de 20% en moyenne et développer des stratégies pour attirer les investissements directs étrangers. Ainsi, la mise en œuvre du programme de réformes élaboré en accord avec les principales institutions internationales a permis d'aboutir entre autres à l'approbation d'un appui de 35 millions de dollars par le Millennium Challenge Corporation (MCC), l'approbation d'un apport additionnel sur le Forest carbon partnership facility (FCPF) et la conclusion d'un accord avec le FMI pour accélérer l'amélioration du cadre macroéconomique et budgétaire.

Par ailleurs, dans le cadre du renforcement des partenariats, le Togo a accueilli plus d'une vingtaine de conférences internationales d'envergure, notamment le sommet sur l'AGOA en août 2017 et la session extraordinaire des Chefs d'Etat de la CEDEAO en avril 2018, la conférence sur le marché unique de transport aérien en Afrique (MUTAA) en mai 2018, la conférence ministérielle ACP-UE en juin 2018. Le pays a également renforcé sa présence à tous les grands rendez-vous internationaux, initié une ouverture sur l'Amérique latine, l'Europe de l'Est et l'Asie et procédé à la mobilisation de nouveaux partenaires stratégiques.

Le présent Forum politique de haut niveau (FPHN) sur le développement durable s'inscrit dans ce cadre de mobilisation de partenariats et offre l'opportunité au Togo de réaffirmer son engagement dans la mise en œuvre des ODD, de partager ses expériences

et de recueillir, par la même occasion, celles réussies ailleurs, pour l'amélioration de son cadre de développement et ce, dans l'intérêt des populations.

Dans le cadre de ce forum, le Gouvernement togolais souhaiterait partager sa modeste expérience à travers des initiatives et mesures prises en vue de la mise en œuvre efficace des ODD. L'une des mesures phares prise par le Gouvernement est l'élaboration et l'adoption du Plan national de développement (PND 2018-2022). En effet, au terme de la mise en œuvre de la Stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi (SCAPE 2013-2017), le Gouvernement a décidé de doter le pays d'un Plan national de développement (PND) qui constitue désormais l'unique cadre de référence en matière de développement. Conformément à la vision 2020 de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), à l'Agenda 2063 de l'Union Africaine (UA) et à l'Agenda 2030 des Nations-Unies pour le développement durable, ce nouveau cadre entend concilier les notions d'« émergence » et de « développement durable » tout en se focalisant sur la transformation structurelle de l'économie, pour une croissance forte, durable, résiliente, inclusive, créatrice d'emplois décents et induisant l'amélioration du bien-être social.

La mise en œuvre du PND permettra de renforcer le rayonnement international du pays, d'améliorer l'inclusion sociale et financière, de positionner le secteur privé pour prendre le relais de l'investissement public, de renforcer la sûreté et la sécurité. Il se traduira par la mise en œuvre des programmes et projets comme (i) la transformation profonde du port et de l'aéroport international de Lomé (ii) le développement du corridor logistique Nord-Sud, (iii) la facilitation de la connexion entre infrastructures de transport et zones économiques spéciales (ZES), (iv) la création de pôles de tourisme d'affaires autour de centres de conférences, (v) la création de pôles financiers et d'affaires autour des ZES, (vi) la construction de parcs industriels, la mise en place d'agropoles fédérant plusieurs activités et (vii) le développement des projets éducatifs, sanitaires et environnementaux. A terme, le PND permettra de créer 1 500 000 emplois (y compris les emplois indirects et les activités génératrices de revenus).

Plusieurs mesures sont en cours pour réaliser ces ambitions notamment, l'octroi de 20% des marchés publics aux jeunes et femmes entrepreneurs togolais et la mise en œuvre d'un Mécanisme incitatif de finance agricole fondé sur le partage des risques dénommé MIFA. Le MIFA sera doté d'un montant de 65 milliards de FCFA afin de faire passer les crédits agricoles de 0,3% à 5% de l'ensemble des crédits accordés à l'économie.

Somme toute, au regard des attentes légitimes des populations et de nombreux défis de développement qui attendent le Togo, la réalisation de toutes ces initiatives et mesures nécessiteront des moyens importants, la mobilisation de tous les acteurs et la synergie d'actions. A cet égard, le Gouvernement togolais entend renforcer ses actions de mobilisation de ressources internes et espère l'appui et l'accompagnement de la

communauté internationale notamment les partenaires techniques et financiers.

La participation du Togo à trois éditions successives du FPHN, témoigne de l'importance qu'accorde le gouvernement au processus des revues nationales volontaires et de l'engagement de tous les acteurs à rendre compte de leurs actions en faveur de la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

Résumé exécutif

Le Togo est à sa troisième participation au processus de la revue volontaire nationale instituée par les Nations unies depuis l'adoption des ODD en septembre 2015.

A l'occasion de cette 3ème édition placée sous le thème « transformation vers des sociétés durables et résilientes », le gouvernement fait le point sur la mise en œuvre des ODD objet de revue. Il s'agit des ODD 6 ; 7 ; 11 ; 12 ; 15 et 17.

Le processus de préparation du présent rapport a été une fois encore participatif et inclusif en associant toutes les parties prenantes au développement à toutes les étapes de son élaboration. La démarche s'est déroulée en deux phases principales qui sont (i) la préparation et la collecte d'informations puis (ii) la rédaction et la validation du rapport.

Le processus d'intégration des ODD dans les instruments nationaux de planification s'est poursuivi essentiellement à travers la finalisation du PND qui couvre la période 2018-2022. Ainsi, la mise en œuvre des ODD se fait dans le cadre de ce nouveau plan qui a pour objectif global de « transformer structurellement l'économie pour une croissance forte, durable, résiliente, inclusive, créatrice d'emplois décents et induisant l'amélioration du bien-être social ». Les axes stratégiques du PND sont : (i) mettre en place un hub logistique d'excellence et un centre d'affaires de premier ordre dans la sous-région ; (ii) développer des pôles de transformation agricole, manufacturiers et d'industries extractives ; et (iii) consolider le développement social et renforcer les mécanismes d'inclusion.

Comme dans le cadre du processus d'élaboration du PND, les organisations de la société civile, le secteur privé et les groupes majeurs (femmes, jeunes, chefferie traditionnelle etc.) se sont organisés pour contribuer à l'élaboration de ce rapport.

La mise en œuvre au Togo des six (6) ODD objet de revue à l'occasion de la troisième édition du FPHN se présente comme suit :

ODD 6 : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau

Le taux de desserte en eau potable est passé de 50% en 2015 à 52% en 2017. Cependant, on note une régression du taux d'accès aux infrastructures de gestion des eaux usées qui est passé de 7,4% en 2011 à 7% en 2017.

Dans le domaine de l'accès à l'eau potable, il est à noter entre autres, la réhabilitation de 2 491 anciens forages équipés de pompes à motricité humaine (PMH) ainsi que la réalisation de 906 nouveaux forages à PMH pour répondre aux besoins des populations surtout les plus défavorisées. S'agissant de la préservation des ressources en eau, un certain nombre de réalisations ont été faites notamment : (i) l'installation d'instruments de mesures à travers la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) ; (ii) la mise en

place d'un système intégré d'information sur l'eau (SIIeau) et (iii) la mise en place des Autorités des bassins de la Volta et du Mono dans le cadre de la coopération pour la gestion des eaux transfrontalières. En matière d'assainissement, l'aménagement du quatrième lac a été réalisé permettant ainsi l'assainissement des quartiers environnants.

🌱 ODD 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

Le taux d'accès à l'électricité est passé de 22,5% en 2008 à 35,6% en 2016. Au niveau de l'électrification rurale, ce taux est passé de 3% en 2008 à 6,3% en 2016.

Concernant l'accès à l'électricité, un projet d'électrification de près de 271 localités rurales est en cours sur la période 2017-2018 sous la coordination de l'Agence Togolaise de l'Electrification Rurale et des Energies Renouvelables (AT2ER).

En matière d'accès à l'énergie durable pour les populations en milieu rural et enclavées, quatre (04) microcentrales solaires photovoltaïques d'une puissance totale cumulée de 600 KWc ont été installées de même que 10 000 lampadaires solaires dans les cinq régions du Togo.

Par ailleurs, la stratégie d'électrification du Togo a été lancée le 27 juin 2018 au nom du Président de la République par le Premier ministre et ce, en présence de Mme Ségolène Royal, Envoyée spéciale du Président de la République française pour l'Alliance Solaire Internationale, des partenaires financiers et du secteur privé qui s'engagent à soutenir le gouvernement togolais dans son ambition d'étendre le taux d'électrification du pays.

La nouvelle stratégie s'appuie sur un changement de paradigme en matière d'électrification. Elle réaffirme la ferme volonté du Togo de réaliser la transition énergétique et donner accès à l'énergie à tous les Togolais d'ici 2030. Ainsi, la stratégie validée est structurée en trois phases opérationnelles comportant chacune des objectifs précis, à savoir :

- la Phase de démonstration couvrant la période de 2018-2020, permettra de porter le taux d'électrification actuel de 38% à 50% ;
- la phase d'accélération, de 2021 à 2025 est la période au cours de laquelle le taux d'électrification passera de 50% à 75% et enfin,
- la phase de consolidation, de 2026 à 2030 doit nous conduire à l'atteinte du taux optimal d'électrification de 100%.

Pour atteindre ces résultats, le Togo compte s'appuyer sur le secteur privé et sur une combinaison technologique incluant les kits solaires individuels, les mini-centrales solaires mais aussi l'extension et la densification du réseau classique. Ainsi, 550.000 ménages résidant dans près de 2000 localités seront électrifiés par des kits solaires individuels, 315 localités disposeront de mini-centrales solaires permettant d'électrifier plus de 55.000 ménages et enfin 1000 nouvelles localités seront raccordées au réseau électrique national. Par ailleurs, un effort substantiel de densification sera mené afin de

raccorder 400.000 ménages qui ne disposent pas de l'électricité alors qu'ils vivent dans des localités électrifiées.

🏠 ODD 11 Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

Dans le domaine du développement spatial harmonieux et équilibré des centres urbains, la proportion des localités de plus de 5000 habitants dotés de schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme (SDAU) à jour est passée de 31% en 2015 à 37% en 2017.

Le gouvernement, dans le cadre de la promotion des logements sûrs, résilients et durables, a construit 540 logements sociaux. Par ailleurs, 3 importantes cités sont en construction par des promoteurs privés. S'agissant de la gestion des ordures ménagères, un centre d'enfouissement technique d'une capacité de 250 000 tonnes d'ordures ménagères par an et un centre de recyclage de déchets plastiques sont construits.

🏠 ODD 12 : Établir des modes de consommation et de production durables

Dans le domaine de la production agricole, il a été aménagé plus de 1 343 ha de périmètres irrigués et de bas-fonds avec la maîtrise totale de l'eau et 20 zones d'aménagement agricole planifiée (ZAAP) sur une superficie de 1 729 ha facilitant l'accès à la terre à plus de 2 561 producteurs. De même, le gouvernement a démarré en 2017, le processus d'élaboration de la carte de fertilité des sols pour 3 600 000 ha de terres cultivables.

En outre, pour assurer une compétitivité durable de nos produits locaux axée sur la mise aux normes de qualité, le gouvernement, par une Loi-cadre, a créé la Haute autorité de la qualité et de l'environnement (HAUQE) et ses structures de normalisation, d'agrément, de certification, d'accréditation, de métrologie et de l'environnement, adossées à un Fonds national de promotion de la qualité (FNPQ).

Pour la promotion des achats publics durables au Togo, le projet « Achats publics durables et éco-étiquetage » est lancé et permettra à terme de disposer d'une politique nationale des APD et de son plan d'action.

Dans le souci, de ne laisser personne pour compte, le gouvernement a décidé le 1^{er} février 2018 de réserver 20% des marchés publics aux jeunes et femmes entrepreneurs. Dans ce cadre, un site web a été créé et dédié à cette catégorie d'entrepreneurs et a permis de recenser 600 femmes sur un total de 2500 entrepreneurs enregistrés dont les capacités sont régulièrement renforcées en vue de leur permettre de répondre efficacement aux appels à concurrence à travers des procédures simplifiées.

🏠 ODD 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la

désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

Le Togo dispose d'un taux de couverture en ressources forestières de 24,24%. En matière de gestion durable des forêts et notamment dans le domaine du reboisement, 6 064 hectares de nouvelles plantations domaniales ont été réalisées auxquelles il faut ajouter la restauration de 7 364 hectares de forêts et le reboisement de 1 060 hectares de nouvelles plantations communautaires.

En matière de la protection des plantations, au total 45 047 hectares de plantations ont été protégées contre les feux de végétation.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie et plan d'action national pour la biodiversité (SPANB), le Togo a lancé un vaste processus de délimitation et de sécurisation de ses aires protégées. La re-délimitation consensuelle avec les populations riveraines des aires protégées a permis la sécurisation de 7,4 % du territoire. La part du territoire protégée pour la conservation de la biodiversité est donc passée de 7 en 2015 à 7,4% en 2017.

🏠 ODD 17 : Revitaliser le partenariat mondial au service du développement durable et renforcer les moyens d'application de ce partenariat

En matière de revitalisation du partenariat mondial au service du développement durable et de renforcement des moyens d'application de ce partenariat, le Togo a mis l'accent sur la mobilisation des ressources aussi bien internes qu'externes.

A la suite des réformes créant l'Office togolais des recettes (OTR) qui ont permis de renforcer sensiblement la mobilisation des ressources internes pour l'Etat, le gouvernement a créé une holding d'Etat dénommée Togo Invest Corporation et un comité de concertation entre l'Etat et le secteur privé qui doivent optimiser les partenariats public-privé pour des investissements majeurs et contribuer à l'amélioration du climat des affaires.

Sur le plan local, il a été procédé au lancement du processus d'élaboration du fichier du contribuable dans cinq (05) communes du Togo en vue de la mobilisation des recettes locales.

Le Togo a mis en œuvre avec succès les réformes nécessaires qui lui ont permis de bénéficier en 2018 du financement Threshold du Millenium Challenge Corporation (MCC) des Etats-Unis d'Amérique pour un montant global de 35 millions de dollars US.

Depuis 2017 le Togo bénéficie du visa textile AGOA qui lui permet d'exporter les produits textiles et de l'habillement vers les Etats Unis à des conditions préférentielles.

Le Togo a créé en 2018, une structure autonome dénommée MIFA, « un Mécanisme incitatif de finance agricole fondé sur le partage des risques », afin de faire passer les crédits agricoles de 0,3% à 5% de l'ensemble des crédits accordés à l'économie.

Les défis majeurs auxquels fait face le Togo dans la mise en œuvre des ODD sont relatifs à la sécurisation du foncier, à la décentralisation, à la digitalisation de l'économie, au système statistique national, au renforcement des capacités des ressources humaines et au financement de l'économie.

Au Togo, l'ambition des ODD est traduite parfaitement dans le PND en mettant l'accent sur la création et la redistribution de la richesse. Cela amène à coupler le cadre de suivi-évaluation du PND avec celui des ODD. La réussite de cette approche dépendra essentiellement de la mobilisation de tous les acteurs, notamment dans le cadre de l'organisation de la table ronde des partenaires pour le financement du PND.

I. Introduction

Du 09 au 18 juillet 2018 à New York, s'organise la troisième édition du Forum politique de haut niveau sur le développement durable dont le thème est « Transformation vers des sociétés durables et résilientes ».

Il faut rappeler que cet exercice s'inscrit dans le cadre du paragraphe 84 de l'agenda 2030 relatif aux examens réguliers au titre du forum politique de haut niveau sur le développement durable qui doivent être de nature volontaire et menés par les Etats en vue de partager les expériences, les réussites et les défis de la mise en œuvre des ODD.

A cet égard, la troisième édition de ce forum est consacrée à l'examen des ODD 6, garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau ; ODD 7, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable ; ODD 11, faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts ; ODD 12, instaurer des modes de consommation et de production durables ; ODD 15, préserver et remettre en état les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité ; et ODD 17, revitaliser le partenariat mondial au service du développement durable et renforcer les moyens d'application de ce partenariat.

Le Togo qui participe pour la troisième fois consécutive à ce forum présente son rapport structuré essentiellement autour de deux points à savoir : le cadre de mise en œuvre des ODD qui présente les innovations introduites dans l'approche de planification de développement et les focus sur les ODD identifiés avec une mise en relief des acquis, des difficultés et des perspectives.

II. Méthodologie et processus de préparation du rapport

Conformément aux principes fondateurs de l'agenda 2030 qui préconisent un processus participatif et inclusif, le Togo, pour la troisième année consécutive présente son rapport au Forum politique de haut niveau sur le développement durable (FPHN) édition 2018 sous le thème « Transformation vers des sociétés durables et résilientes ». En effet, le rapport du Togo a été élaboré suivant une approche participative impliquant tous les acteurs : administration publique, collectivités locales, société civile, secteur privé sous la supervision et la coordination d'une équipe technique composée de la Présidence de la République, du Premier ministre, du ministère de la planification du développement et des partenaires techniques et financiers.

L'élaboration du rapport a été menée en six (6) étapes :

- ✿ Etape 1 : Actualisation du questionnaire de collecte des données utilisé lors de la deuxième revue.

Cette étape a permis d'actualiser le questionnaire de collecte de données de la session passée au regard des ODD retenus pour l'édition 2018 : ODD 6 ; 7 ; 11 ; 12 ; 15 et 17 ;

- ✿ Etape 2 : Atelier de lancement

L'atelier de lancement tenu le 16 mars 2018 a connu la participation de plus de 150 personnes représentant les institutions de la République, l'administration publique, l'administration locale, la société civile, le secteur privé et les partenaires techniques et financiers. Cet atelier a permis de tirer les leçons de l'édition 2017 du FPHN, de convenir de la méthodologie et d'adopter les outils d'élaboration du présent rapport (questionnaire, tableau de bord des indicateurs) ;

- ✿ Etape 3 : Collecte des données

La collecte des données qui s'est déroulée du 20 mars au 06 avril 2018 a permis de réunir les informations nécessaires auprès des différentes parties prenantes pour analyse et traitement ;

- ✿ Etape 4 : Rédaction de la version préliminaire du rapport

Cette étape a permis d'adopter un canevas d'élaboration du rapport conformément aux directives communes des examens volontaires nationaux. Par la suite, une équipe à composition intersectorielle mise en place à cet effet, a procédé à la rédaction de la version préliminaire du rapport ;

- ✿ Etape 5 : Validation du rapport

Le rapport préliminaire a fait l'objet d'un atelier national de validation au cours duquel, toutes les parties prenantes conviées ont contribué à son enrichissement ;

- ✿ Etape 6 : Edition et diffusion

La version finale du document disponible en français a été traduite en anglais pour son accessibilité à un public beaucoup plus large. Les deux versions française et anglaise ont été éditées et diffusées au niveau national (transmission aux différentes parties prenantes) et au niveau international (au cours du FPHN à New-York).

Au regard de la diversité et de la qualité des acteurs associés à l'exercice, cette démarche

méthodologique a permis de renforcer l'approche participative globale et inclusive recherchée dans le cadre de l'intégration et de la mise en œuvre des ODD. Elle a permis de prendre en compte toutes les actions menées par les parties prenantes et la synergie d'intervention entre ces différents acteurs.

III. Cadre de mise en œuvre des ODD au Togo : le Plan national de développement (PND)

Le PND constitue le cadre de référence du développement au Togo et consacre l'ensemble des mécanismes et procédures de mise en œuvre des ODD. Dans le cadre de ce rapport, il est opportun d'indiquer le processus de finalisation du PND et de relever les priorités dudit plan.

3.1- Processus de finalisation du PND 2018-2022

En juillet 2017, au moment où le Togo présentait son rapport à la deuxième édition du FPHN, le PND était en élaboration avec une version préliminaire proposant pour discussion cinq (05) axes stratégiques.

En rappel, le PND dans sa phase d'élaboration a suivi quatre étapes majeures à savoir : (i) l'état des lieux, (ii) l'analyse diagnostique, (iii) le cadrage stratégique, et (iv) la rédaction du document. Ces différentes étapes ont été inclusives et participatives impliquant toutes les catégories d'acteurs et parties prenantes.

L'état des lieux s'est fait en deux volets. Le premier s'est traduit par les consultations des différents acteurs au développement dans le cadre de la revue de la SCAPE et le deuxième par l'exercice de priorisation des cibles des objectifs de développement durable qui a consisté à évaluer le niveau de mise en œuvre des préoccupations majeures des populations à travers la Grille de priorisation des cibles des ODD (GPC). Ces exercices se sont déroulés sur toute l'étendue du territoire. Parmi les 169 cibles des ODD, 60 cibles sont apparues récurrentes traduisant ainsi les besoins prioritaires exprimés par les populations.

Ces besoins recensés ont été analysés au regard des autres priorités notamment celles contenues dans le projet de société du Chef de l'Etat, les défis résiduels de la Stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi (SCAPE) mis en exergue par l'évaluation qui en a été faite ainsi que les priorités de l'agenda 2063 de l'Union Africaine (UA), la vision 2020 de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'ouest (CEDEAO) et les autres engagements internationaux en matière de développement durable. Les grandes priorités dégagées à l'issue de l'analyse ont fait l'objet de cadrage stratégique.

Le cadrage stratégique a consisté à regrouper les priorités ainsi déterminées suivant les objectifs stratégiques et les thématiques qu'elles abordent en vue de leur alignement sur les orientations stratégiques de la vision 2030 du pays. Ces regroupements ont permis d'identifier cinq (05) axes stratégiques pour le PND : (i) amélioration du bien-être et épanouissement de la population, (ii) amélioration de la productivité et de la compétitivité des secteurs porteurs de croissance, (iii) renforcement des infrastructures de soutien à la croissance, (iv) gestion durable du territoire, de l'environnement et du cadre de vie, et (v) renforcement de la gouvernance et consolidation de la paix.

La dernière phase d'élaboration du PND a consisté à donner un contenu aux différents axes définis permettant de disposer d'une version préliminaire.

Cette version du PND a fait l'objet d'un exercice complémentaire afin de s'assurer de l'intersectorialité entre les différentes interventions, la prise en compte de l'équilibre des trois dimensions du développement durable à travers les cibles des ODD et de l'arrimage avec la vision de développement du pays.

Cet exercice a été fait à travers l'outil Rapid integrated assessment (RIA)¹ suivant une approche inclusive et participative où tous les acteurs de développement du niveau central comme local se sont fortement impliqués.

Les informations générées par cet outil et les conclusions du séminaire gouvernemental de haut niveau sur le plan de développement intégré présidé par le Chef de l'Etat, ont permis de combler, dans une approche de gouvernance concertée le gap constaté dans la prise en compte des différentes actions devant conduire à la transformation structurelle de l'économie togolaise. Cet exercice a conduit à une réorientation stratégique du PND autour de trois (3) axes stratégiques interdépendants à savoir :

- ✿ Axe stratégique 1 : Mettre en place un hub logistique d'excellence et un centre d'affaires de premier ordre dans la sous-région ;
- ✿ Axe stratégique 2 : Développer des pôles de transformation agricole, manufacturiers et d'industries extractives ;
- ✿ Axe stratégique 3 : Consolider le développement social et renforcer les mécanismes d'inclusion.

A partir de cette nouvelle configuration du PND le Togo dispose désormais d'un document de référence qui présente des lignes directrices claires de transformation de

¹ Le RIA est un outil développé par le service de soutien aux politiques et programmes (BPPS /PNUD), à titre de contribution pour l'opérationnalisation de la contextualisation des ODD (elle correspond à la troisième étape de la stratégie MAPS (Mainstreaming, Accelerating and Policy support) du Groupe des Nations Unies pour le développement (UNDG) qui consiste à soutenir les Gouvernements dans la mise en œuvre des ODD au niveau national/régional.

l'économie pour une croissance durable et de la redistribution efficace des revenus nationaux de cette croissance.

3.2- Priorités du Plan national de développement (PND) 2018-2022

A travers le PND, le Togo s'est donné comme priorité pour les cinq années de **transformer structurellement l'économie, pour une croissance forte, durable, résiliente, inclusive, créatrice d'emplois décents et induisant l'amélioration du bien-être social**. L'objectif recherché est d'atteindre une croissance forte et inclusive de 7,6% à l'horizon 2022. Ainsi, la transformation structurelle de l'économie passera par :

- ***La mise en place d'un hub logistique d'excellence et d'un centre d'affaires de premier ordre dans la sous-région notamment à travers une amélioration des infrastructures existantes et de la connectivité multimodale et des TIC***

La réalisation de cette ambition sera accompagnée par le renforcement de l'environnement des affaires. Dans ce cadre, le Togo entend s'appuyer sur son positionnement géographique et sur ses infrastructures modernes en l'occurrence l'aéroport et le port en eau profonde qui dispose actuellement d'un troisième quai. Par ailleurs, le pays compte poursuivre les progrès réalisés dans le domaine de l'amélioration du climat des affaires. En effet, d'importants progrès ont été réalisés dans ce domaine comme en témoigne le classement du Togo en 2016 parmi les pays les plus réformateurs selon le rapport Doing Business. Ces acquis contribueront davantage au développement du secteur privé dans les années à venir et à faire de Lomé un centre d'affaires de premier ordre dans la sous-région.

- ***La dynamisation et la modernisation de l'agriculture et de l'industrie adaptée aux réalités nationales en vue d'une diversification économique qui crée des emplois décents, contribue à réduire le taux de pauvreté et les inégalités, et élargit l'accès aux services sociaux de base***

A travers cet axe, il s'agit pour le Gouvernement de se focaliser sur le développement d'un pôle de transformation agricole selon l'approche chaînes de valeurs dans des filières ciblées en vue d'améliorer la productivité, d'assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, de réduire le déficit de la balance commerciale agricole et de créer massivement des emplois agricoles. Pour y parvenir, avec l'appui du secteur privé et des partenaires au développement, il consacrera plus de ressources au secteur de l'agriculture avec des mécanismes novateurs de financements adaptés. Ces ressources serviront en priorité à moderniser l'agriculture, notamment à améliorer le rendement par le développement d'une mécanisation adaptée, la maîtrise de l'eau et le renforcement des coopératives liées au secteur de la transformation et surtout à mettre à niveau le

centre de recherche notamment l'institut togolais de recherche agronomique et les centres de formation agricole. Elles contribueront également à mettre en place les agropoles² autour des filières à haute valeur ajoutée et à installer une usine majeure de transformation par filière à haute valeur ajoutée ciblée.

Par ailleurs, l'action du Gouvernement sera portée sur la mise en place d'un pôle manufacturier et d'industries extractives (en lien avec le développement d'un pôle logistique d'excellence) parce qu'il considère l'industrie et les mines comme des moteurs importants pour la dynamisation du rythme de croissance et des piliers incontournables pour la transformation structurelle de l'économie. En effet, une croissance significative des activités manufacturières et extractives est nécessaire pour la création d'opportunités d'emplois. Dans cette perspective, il s'attachera essentiellement à mettre en place des politiques cohérentes (simplification des procédures et mesures incitatives) qui favorisent (i) l'intégration des unités de production à la ZES et le développement de l'industrie textile centrée sur le haut-de-gamme destiné à l'exportation ; et (ii) le développement de chaînes de valeur pour le sous-secteur des industries extractives (promotion d'une filière de production d'engrais, développement des matériaux de construction, etc.).

- La consolidation du socle social et le renforcement des mécanismes d'inclusion afin de faire du togolais le premier acteur et le premier bénéficiaire du développement du pays

Dans le cadre de cet axe, le PND met un accent particulier sur : (i) la formation professionnelle, qui constitue un élément central pour améliorer la productivité de l'économie, accélérer l'emploi des jeunes et réduire les inégalités sociales, (ii) la protection sociale, afin d'élargir progressivement l'inclusion à toutes les couches de la population et renforcer la contribution du secteur social à la création de richesse, (iii) la responsabilité sociale des entreprises, afin d'accroître la responsabilisation citoyenne en faveur de la protection des droits, et (iv) la poursuite des efforts visant à améliorer la qualité et l'accès aux services sociaux de base, notamment en matière d'éducation générale, de santé, de nutrition, de services énergétiques, d'eau, d'assainissement et de la protection de l'environnement.

Les principes directeurs formulés pour guider la mise en œuvre du PND sont : (i) leadership et appropriation, (ii) partenariat et redevabilité mutuelle, (iii) gestion axée sur les résultats et durabilité, et (iv) équité, genre et inclusion.

² L'agropole est « un ensemble d'entreprises circonscrites dans une aire géographique donnée, qui entretiennent des relations fonctionnelles dans leurs activités de production, de transformation, de services d'appui et de commercialisation d'un produit végétal, animal, halieutique ou forestier donné ». C'est aussi « une zone d'activités à vocation agricole ou agro-industrielle et logistique, qui regroupe plusieurs acteurs de taille et de niveau technique et technologique variable, évoluant sur une ou plusieurs filières agricoles ciblées ».

Afin d'assurer un suivi et une mobilisation efficiente des ressources, le gouvernement entend s'appuyer sur les structures existantes, notamment les structures de coordination des ministères chargés de la planification et des finances, ainsi que les unités spéciales de suivi et d'exécution sous l'égide de la Présidence de la République. Ce dispositif, intégrant pleinement le secteur privé et la société civile, se présentera comme suit :

- un conseil national de développement : structure positionnée au niveau stratégique qui donne les orientations et effectue le suivi stratégique des résultats ;
- un secrétariat stratégique en appui au conseil national de développement et chargé de la coordination du suivi des actions menées ;
- un secrétariat opérationnel constitué par le secrétariat technique du DSRP et dont la mission reste l'animation quotidienne du dispositif de suivi intégré.

Au niveau régional et local, seront mises en place, les commissions régionales et locales de développement et d'aménagement du territoire et leurs comités techniques prévus par la loi-cadre sur l'aménagement du territoire.

L'ensemble des ministères formant l'architecture gouvernementale, les organismes publics, les administrations publiques locales et les collectivités territoriales décentralisées constituent les acteurs institutionnels de la mise en œuvre du PND. Le secteur privé et la société civile, en tant que partenaires de l'Etat, sont fortement impliqués dans la définition et la réalisation de certains volets spécifiques. Les partenaires au développement seront également mis à contribution pour apporter à l'Etat et aux autres acteurs nationaux de développement et en fonction des besoins exprimés, une assistance technique et financière appropriée.

A terme, la transformation structurelle de l'économie par la mise en œuvre du PND devrait accélérer la marche du Togo vers l'émergence, à travers une croissance rapide et soutenue sur la durée permettant d'atteindre un revenu intermédiaire élevé, une réduction significative de la pauvreté, une base agricole et industrielle solide et une montée concomitante de la classe moyenne pour soutenir durablement le processus de croissance.

IV. Progrès sur les ODD et les cibles avec un focus sur la mise en œuvre des Objectifs de développement durable 6 ; 7 ; 11 ; 12 ; 15 ; 17

4.1 ODD6 : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau

Dans le cadre de l'accès à l'eau potable et aux services d'hygiène et d'assainissement, le gouvernement a entrepris depuis 2015 le processus d'actualisation de la politique nationale (PNE) de l'eau adoptée en 2010. La nouvelle politique nationale de l'eau et de l'assainissement (PNEA) présentée en séminaire gouvernementale le 29 Mars 2017, vise à (i) préserver les ressources en eau pour le développement de l'ensemble des activités socio-économiques ; (ii) améliorer l'accès aux services d'eau potable ; (iii) améliorer l'accès aux services d'hygiène et d'assainissement adéquats ; (iv) améliorer la gouvernance, le cadre institutionnel et développer les instruments de soutien adaptés à la nouvelle vision. Dans un souci de cohérence dans la mise en œuvre de la politique, le département chargé de ce secteur a été érigé en un ministère de plein exercice.

Le taux de desserte en eau potable est passé de 50% en 2015 à 52% en 2017. Cependant, on note une régression du taux d'accès aux infrastructures de gestion des eaux usées qui est passé de 7.4% en 2011 à 7% en 2017.

En matière de la préservation des ressources en eau, les efforts d'installation de 17 piézomètres, 19 stations hydrométriques, 09 stations météorologiques automatiques, 03 stations synoptiques et 04 stations climatologiques ont permis de renforcer le réseau de mesures hydrologiques national qui est passé de 33 à 52 stations fonctionnelles entre 2015 et 2017. Par ailleurs, 07 stations hydrologiques dans le bassin du Lac Togo font l'objet de campagnes mensuelles de mesures piézométriques et de jaugeage. Il faudra noter aussi la mise en place du système intégré d'information sur l'eau (SIIeau), l'octroi de 28 autorisations aux producteurs d'eau conditionnée, la signature de 05 arrêtés d'applications du code de l'eau, l'élaboration de l'annuaire hydrologique qui renseigne le bilan hydrologique des bassins hydrographiques du pays (Oti, Lac Togo et Mono) et la participation du Togo à la mise en place des Autorités des bassins de Volta et du Mono dans le cadre de la coopération pour la gestion des eaux transfrontalières.

Dans le domaine de l'accès à l'eau potable, 2 491 anciens forages équipés de Pompes à motricité humaine (PMH) ont été réhabilités et 906 nouveaux forages réalisés et équipés en PMH dont 4 à pompage mixte (solaire et manuel). Une (01) mini-AEP et trois (03) AEP ont été construites. Toutes ces réalisations ont permis d'atteindre un taux de desserte de 52,19%. En outre, dans le cadre du programme d'urgence de développement communautaire (PUDC), le Togo a démarré le processus de mise en place de 629 forages à PMH dont 50 à pompage mixte et démarré la réhabilitation de 54 mini-AEP.



En termes d'assainissement collectif pluvial, l'aménagement du quatrième lac et l'assainissement des quartiers environnants, ont permis de draguer 652 000 m³ de volume de lac, 7 849 mètres linéaires de collecteur et 19 625 mètres linéaires de canal. Cette action conjuguée avec l'entretien régulier des 10 bassins de rétention ont contribué à réduire les problèmes des inondations et les maladies hydriques dans les zones concernées. En outre, le pays a élaboré les plans directeurs d'assainissement des villes de Tsévié, Atakpamé, Sokodé, Kara et Dapaong.



Reporterdafrique.com

4^{ème} Lac

Le Togo a expérimenté un bon mécanisme de gestion à travers la mise en place des comités-eau et des associations des usagers d'eau pour leur gestion des points d'eau en milieux rural et semi-urbain. Toutefois, ce mécanisme connaît des difficultés dans certaines localités par manque d'appropriation et d'adhésion des bénéficiaires. Il est prévu de renforcer les sensibilisations et le système de suivi.

Le principal défi du secteur est la maîtrise des ressources en eau pour les usages socio-économiques. On vit une contradiction qui fait alterner les périodes d'abondance (pluies) et les périodes de sécheresse.

Pour les cinq (05) prochaines années, le Togo se propose d'améliorer le cadre institutionnel de la gestion des ressources en eau à travers la mise en place des comités de bassin et des agences de bassin, d'élaborer le schéma directeur du bassin versant de l'Oti³ ; de renforcer le système de collecte, de traitement et de diffusion de l'information sur les ressources en eau à travers la réalisation de 53 piézomètres et 70 stations hydrométriques ; de porter le taux de desserte en eau potable au niveau national à plus

³ Fleuve situé au Nord du Togo

de 68% ; et d' amener la proportion de la population ayant accès à une installation d'évacuation des eaux usées domestiques à plus de 22,5% contre 7% actuellement.

L'Union des communes du Togo (UCT) a initié dans le cadre du Projet d'Amélioration de la Gouvernance Locale pour l'Exercice de la Maîtrise d'Ouvrage Communal (PAGLEMOC) des actions qui visent à renforcer la capacité de maîtrise d'ouvrage des communes en eau, hygiène et assainissement. Il s'agit de: (i) appuyer l'élaboration de plans de développement sectoriel « eau potable, hygiène et assainissement » dans cinq (5) communes du Togo ; (ii) accompagner 5 communes pour la mise en place d'un dispositif de suivi-évaluation en eau potable, hygiène et assainissement ; (iii) renforcer les capacités de 60 agents des services techniques communaux et les comités locaux en matière de gestion du secteur eau potable, hygiène et assainissement ; et (iv) faciliter l'accès des ménages à l'eau potable et l'assainissement à travers l'extension du réseau d'eau potable et d'assainissement.

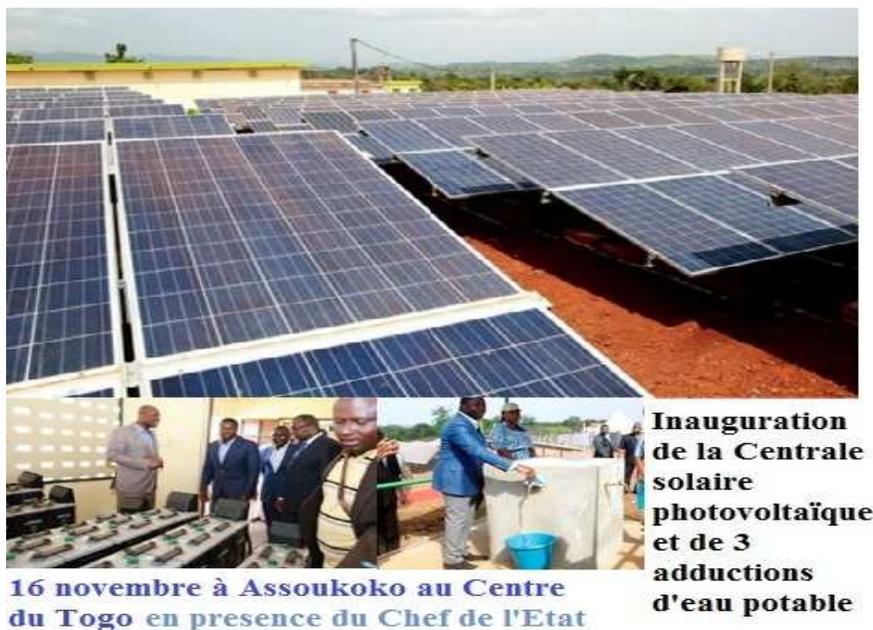
4.2 ODD7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

La politique du gouvernement du Togo en la matière est de : (i) améliorer le cadre de gouvernance et la compétitivité du secteur de l'énergie ; (ii) approvisionner et assurer l'accès pour tous aux services énergétiques modernes et de qualité ; et (iii) développer les énergies renouvelables et promouvoir les technologies propres, les économies d'énergie et l'efficacité énergétique. Cette stratégie a permis d'atteindre des résultats significatifs ces dernières années. En effet, le taux d'accès à l'électricité est passé de 22,5% en 2008 à 35,6% en 2016. Au niveau de l'électrification rurale, le taux est passé de 3% en 2008 à 6,3% en 2016. En la matière, l'électrification rurale de près de 271 localités est en cours sur la période 2017-2018 sous la coordination de l'Agence Togolaise de l'Electrification Rurale et des Energies Renouvelables (AT2ER).

Dans sa volonté d'accroître le taux de couverture nationale en électricité, le gouvernement a lancé le 27 juin 2018 la stratégie d'électrification du Togo qui réaffirme la volonté du Togo de réaliser la transition énergétique et d'atteindre 100% de couverture d'ici 2030.

En matière d'accès à l'énergie durable pour les populations enclavées, 10 000 lampadaires solaires sont installés dans les cinq régions du Togo dont 7 000 lampadaires solaires standards, 2 000 lampadaires solaires avec 5 prises pour charger les appareils et 1 000 lampadaires solaires avec 5 prises pour charger les appareils et un « spot » Wifi pour la connexion à internet. De plus, l'appui des organisations de la société civile, à travers la mise en œuvre du Programme « Togo Smoke Free » (Togo Sans Fumée) a permis la vulgarisation de plus de 2 000 lampes solaires.

Toujours dans le cadre du développement des énergies renouvelables et la promotion des technologies propres, des économies d'énergie et de l'efficacité énergétique, le gouvernement a installé en 2017, quatre (04) microcentrales solaires photovoltaïques d'une puissance totale cumulée de 600 KWc en milieu rural.



16 novembre à Assoukoko au Centre du Togo en présence du Chef de l'Etat

Inauguration de la Centrale solaire photovoltaïque et de 3 adductions d'eau potable

Dans l'optique de permettre aux populations d'avoir accès à l'énergie à moindre coût, le gouvernement a élaboré en 2017 le Projet de réformes et d'investissement dans le secteur de l'énergie au Togo (PRISET) qui vise : (i) la réhabilitation du réseau électrique dans la ville de Lomé ; (ii) l'élaboration d'un nouveau plan directeur du secteur de l'électricité ; et (iii) l'élaboration d'une étude tarifaire.

Dans le cadre de l'initiative mondiale d'économie de carburant (GFEI), le Togo avec l'appui de la fondation internationale de l'automobile (FIA), a lancé le 31 mars 2017 le projet « Transport durable à faible émission ». Ce projet a permis de : (i) faire l'inventaire des véhicules neufs ou d'occasion (autos, motos) importés en 2005, 2008, 2011, 2013, 2016 et (ii) développer la stratégie pour la promotion de l'économie de carburant et du transport à faible émission pour la période 2018-2027.

En perspective, on peut noter que la mise en œuvre du projet Cizo⁴, une initiative présidentielle lancée le 02 décembre 2017, permettra de distribuer 20 000 kits dans sa phase pilote. A l'échelle, ce sont deux millions de Togolais, soit 300 000 foyers qui

⁴ Cizo qui veut dire allumer dans l'une des langues locales du pays

pourront accéder à l'électricité d'ici 2022 grâce à des kits solaires individuels payés de manière échelonnée via des porte-monnaie mobiles (PayGo). Il est prévu le déploiement des académies solaires qui permettront de former 3 000 techniciens sur la période 2017/2018 dans les 5 régions du Togo.

Les organisations de la société civile ont lancé plusieurs projets/programmes notamment le Programme d'accès des communautés à l'énergie durable (PACED) qui vise à amener 100 000 ménages dans les zones rurales à bénéficier des avantages de l'utilisation et de la production d'énergie durable et protectrice de l'environnement. Au niveau décentralisé des ressources sont mobilisées pour la mise en œuvre du Programme de promotion d'énergie pour le développement (PPED) dans une commune pilote en vue de faciliter l'accès durable des populations aux services essentiels, notamment, l'accès à une énergie abordable, fiable, durable et moderne pour tous et l'efficacité énergétique.

BIODIGESTEUR DE FABRICATION TOGOLAISE:

Système mis en place pour la production du biogaz et le compost à partir des déchets organiques

Illustration d'un dispositif de promotion des énergies durables qui permet à la population d'avoir accès à l'énergie domestique ainsi que le compost à usage agricole



4.3 ODD11 : Rendre les villes et les établissements humains inclusifs, sûrs, résilients et durables

Le gouvernement a adopté en 2009 la *stratégie nationale du logement (SNL) et a élaboré en 2014* la politique nationale de l'habitat et du développement urbain (PNH DU). Cette dernière vise : (i) le développement spatial harmonieux et équilibré des centres urbains ; (ii) la facilitation de l'accès à un logement décent ; et (iii) la gestion rationnelle et durable des déchets.

Dans cette perspective, il a signé un mémorandum d'entente avec le programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) le 15 novembre 2017 afin de promouvoir des établissements humains, sains, viables et durables dans le cadre

de l'implémentation du Nouvel Agenda de développement urbain durable adopté en 2016 à Quito en Equateur.

Dans le domaine du développement spatial harmonieux et équilibré, le Togo s'est doté d'une politique nationale et d'une loi sur l'aménagement du territoire. La proportion des localités de plus de 5 000 habitants dotés de schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme (SDAU) à jour est passée de 31% en 2015 à 37% en 2017.

En termes d'aménagements en espaces verts, 25 557 m² ont été aménagés dans la ville de Lomé en 2016. En outre, l'aménagement en espaces verts des abords et terres pleins centraux des voies publiques a été systématisé dans les grandes agglomérations.

Dans le domaine de la facilitation de l'accès à un logement décent, 540 logements sociaux sont en cours de construction à Lomé, en phase pilote. Par ailleurs, les terrains acquis par l'Etat aux fins de constructions des logements sont passés de 13 hectares en 2016 à 36 hectares en 2017.

En appui aux actions du gouvernement, trois (03) importantes cités (« cité des Anges », « Well city » et la « cité de la Renaissance ») sont en cours de construction par le secteur privé.

Dans le cadre de la promotion de logements résilients et de l'efficacité énergétique, le nombre de bloc de terre comprimée (dérivé des ressources locales) produite par an est passée de 71 356 en 2015 à 88 560 en 2016 et à 62 830 en 2017.

En outre, les réformes juridiques et institutionnelles ont permis de réduire le délai pour l'obtention du permis de construire de 250 jours en 2015 à 30 jours en 2017 et les coûts liés sont passés de 300 000 Fcfa à 30 000 Fcfa.

Pour assurer l'accès à un système de transport sûr, accessible et viable par le développement des transports publics, le gouvernement a rendu opérationnel la société de transport de Lomé (SOTRAL) avec une politique tarifaire sociale.

En matière de gestion rationnelle et durable des déchets, 243 dépotoirs non réglementaires ont été éliminés entre 2016 et 2017 et 500 poubelles ont été installées le long des artères et lieux publics dans la ville de Lomé en 2017. De plus, il faut noter la construction d'un centre d'enfouissement technique d'une capacité de 250 000 tonnes d'ordures ménagères par an. Par ailleurs, plus de 500 tonnes de sachets plastiques ont été collectés et recyclés et 3 000 ménages ont été sensibilisés sur le tri sélectif des déchets à la base.



ambafrance.org

Centre d'enfouissement technique d'Akepe-Togo

Dans le souci d'éviter des conflits et réticences qui résultent souvent de l'exécution des plans d'aménagement et d'urbanisme sur le terrain, une nouvelle démarche, basée sur l'aménagement concerté est adoptée. C'est une approche participative qui permet de rapprocher les services techniques publics, le secteur privé et les propriétaires de terres pour une gestion intégrée des opérations de lotissement. L'approche est expérimentée dans les zones de Nimanya, Alinka et Davié respectivement dans les préfectures des Lacs, d'Agoenyivé et de Zio.

Le défi majeur noté dans le secteur de l'habitat et du développement urbain est la sécurisation du foncier. A ce sujet, la loi portant code foncier et domanial, adoptée par l'Assemblée nationale le 05 juin 2018, est une réponse appropriée.

Dans le cadre du développement de ce secteur, le gouvernement compte :(i) faire passer la proportion de communes dotées de schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme à jour de 33% en 2017 à 41% en 2022 ; (ii) poursuivre la construction des logements sociaux avec un second volet de 2500 logements, l'objectif global étant de construire 5 000 logements sociaux par an d'ici à 2020 conformément à la déclaration de politique générale du gouvernement ; (iii) mettre en œuvre le projet d'infrastructures et de développement urbain (PIDU) financé conjointement par le gouvernement et la banque mondiale sur une période de cinq (5) ans dans six (06) villes ; (iv) actualiser la politique nationale de l'habitat et du développement urbain ; (v) élaborer un programme d'urbanisation verte au Togo, (vi) rendre opérationnelle une Banque de l'Habitat et une société d'équipement des terrains urbains ; et (vii) l'élaboration d'un plan de déplacement urbain pour la ville de Lomé.

4.4 ODD12 : Assurer des modes de consommation et de production durables

Dans le cadre de la modernisation de son agriculture, le Togo s'est doté d'une politique agricole pour la période 2016-2030, bâtie autour de quatre axes : (i) Accroître durablement la production du secteur agricole et sa valorisation ; (ii) Améliorer l'accès aux facteurs de production et moderniser les infrastructures de production ; (iii) Promouvoir l'innovation technologique, la formation professionnelle et assurer la

diffusion des meilleurs techniques pour accompagner la transformation de l'agriculture; (iv) Améliorer la gouvernance, le cadre institutionnel et développer des instruments de soutien adaptés à la nouvelle vision.

Dans le domaine de l'accroissement durable de la production du secteur agricole et de sa valorisation, on note la fourniture chaque année de près de 7 000 tonnes (en moyenne) de semences certifiées de céréales (maïs, riz, sorgho), de légumineuses (niébé, soja, arachide).

Dans le souci de développer des solutions innovantes pour la promotion de la fertilisation raisonnée des terres agricoles, lesquelles constituent un pilier fondamental pour l'amélioration de la production agricole, le Togo a démarré en 2016, l'élaboration et la mise en œuvre d'une carte de fertilité de 3 600 000 hectares de sol cultivables au Togo pour une agriculture compétitive et durable. Cette carte permettra à terme de déterminer les besoins précis en nutriments des cultures en fonction des potentialités agricoles suivant les différents types de sols et établir un programme de fertilisation raisonnée à travers l'élaboration d'un système expert sous format Système d'information géographique (SIG) pour la recommandation en fertilisation des principales cultures visées à l'échelle nationale. Une première phase a permis d'élaborer la carte de fertilité des sols sur une zone pilote de 100 000 hectares cultivés.

Pour relancer durablement les filières café-cacao, il a été procédé essentiellement à (i) la production/acquisition et distribution à prix subventionnés, du matériel végétal performant (plus de 1 147 682 boutures plants et 118 392 cabosses de cacao) aux planteurs ; (ii) la régénération de vieilles plantations (20 809 ha de caféiers et 11 115 ha de cacaoyers).

Dans le cadre de la promotion de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles locaux, diverses actions sont entreprises et ont permis : (i) la création de 20 Entreprises de Services et Organisations de Producteurs (ESOP), qui transforment du riz, du miel, des ananas, du soja et des arachides (transformation en huile et tourteau) avec 13 979 producteurs bénéficiaires, dont 39,77 % de femmes ; (ii) 700 égreneuses; 100 décortiqueuses de riz 150 batteuses-vanneuses, 250 Râpeuses-presses, 1 250 Bâches sont distribuées ; (iii) 5 variétés performantes de riz (IR841, Nerica-L-20, Accession 5, Chapeau vert et TGR 203) sont identifiées, la dose de fertilisation de 300 kg/ha de NPK (15-15-15) + 150 kg/ha d'Urée (46%) est déterminée économiquement rentable.

Encadré 1: Entreprises de services et organisations de producteurs

Une ESOP est un modèle d'entreprise sociale qui met en place une alliance commerciale et institutionnelle entre entrepreneur privé et des producteurs organisés en vue de satisfaire au mieux à des demandes peu ou pas satisfaites. Les ESOP « Entreprises de Services et Organisations de Producteurs » ont pour objectif de développer l'agriculture familiale par la promotion de circuits agroalimentaires locaux compétitifs et rémunérateurs pour les petits producteurs. Elles ont également pour objectif de connecter durablement les producteurs à des marchés

rémunérateurs en vue d'augmenter et de sécuriser leurs revenus. Le modèle ESOP conjugue efficacité économique et finalité sociale.

En termes de résultats :

- Au total 20 ESOP créées dont 10 ESOP riz, 5 ESOP soja, 2 ESOP miel, 2 ESOP ananas et une (01) ESOP Manioc
- Au total 13 979 producteurs bénéficiaires, dont 39,77 % de femmes
- 2134 tonnes de riz soumis à la transformation
- Au total 2,0418 milliards de FCFA distribués en milieu rural à travers les ventes réalisées par les producteurs aux ESOP.

En vue de soutenir la production animale, 2,166 millions de petits ruminants ont été vaccinés contre la peste des petits ruminants ; 13, 234 millions de volailles vaccinées contre la maladie de Newcastle; 948 Auxiliaires villageois d'élevage (AVE) 304 conseillers agricoles (CrA) et 7 579 éleveurs ont bénéficié de formation ; plus de 4 424 poulaillers traditionnels améliorés (PTA) et 3 280 bergeries traditionnelles améliorées (BTA) ont été construits ; près de 8 979 géniteurs améliorateurs introduits dans les élevages familiaux (dont 3 679 géniteurs de petits ruminants et 5 300 géniteurs de volailles); et 4 235 balises fabriquées et posées pour délimiter les couloirs de passage et 15 forages pastoraux réalisés, en vue de contribuer à une meilleure gestion de la transhumance.

En ce qui concerne la production halieutique, 186 exploitations piscicoles modernes ont bénéficié de 266 tonnes de provende et de 1 119 550 alevins à des prix subventionnés ; et 172 techniciens ont été formés dans le domaine. Trois plans de gestion d'eau (Lac Nangbéto, Barrage de Koumfab, système lagunaire) ont été élaborés ; 6 000 filets de maille réglementaires et 18 500 bobines ont été distribués et 15 plans d'eau ont été empoissonnés (733 500 alevins).

En vue de promouvoir la transformation du poisson, 73 fours améliorés et une plateforme de fumage au profit de 400 femmes ont été construits. En outre, 320 femmes (fumeuses, transformatrices, friteuses) ont été formées. Il faut également noter la construction d'un nouveau port de pêche.

De plus, l'appui des organisations de la société civile, à travers la mise en œuvre du Programme « Togo Smoke -Free » (Togo Sans Fumée) a permis l'installation de plus de 2 000 foyers améliorés à bois dans 13 communautés au Togo. Plus de 50 promoteurs desdits foyers ont été formés sur les techniques de fabrication. Plus de 1 000 foyers améliorés à charbon ont été vulgarisés.

Dans le domaine de l'amélioration de l'accès aux facteurs de production et de modernisation des infrastructures de production, on peut noter : (i) l'aménagement de plus de 1 343 hectares de périmètres irrigués et de bas-fonds, avec maîtrise total de l'eau (permettant la réalisation de 3 cycles de production de riz et d'autres produits de

contre saison par an) ; (ii) la distribution de 300 kits de micro irrigation à basse pression afin de promouvoir la micro irrigation (irrigation goutte à goutte) auprès de coopératives agricoles et (iii) la construction d'au moins 350 infrastructures de stockage et de commercialisation des produits agricoles (magasins, hangars de marché, abris d'équipements de transformation) variées sur l'ensemble du territoire national pour accompagner les efforts multiformes d'appuis à la production et à la mise en marché, au profit des acteurs ruraux. Une capacité totale de stockage d'environ 44 580 tonnes est disponible.

Encadré 2: Zones d'aménagement agricoles planifiées (ZAAP)

Au Togo, les ZAAP sont de vastes domaines (à partir de 50 hectares) aménagés pour être mis à la disposition des petits producteurs pour leur propre exploitation. Les ZAAP ont pour objectif de saisir les opportunités qu'offre l'agriculture togolaise pour relever un certain nombre de défis : (i) insécurité foncière ; (ii) faible taux de mécanisation ; (iii) faible taux d'irrigation ; (iv) faible taux de financement agricole par les banques ; (v) secteur agro industriel très peu développé ; (vi) difficulté de commercialisation ; (vii) pression sur l'environnement ; (viii) faible organisation des producteurs.

Exploitation des ZAAP

- **La gestion foncière** : il est à noter que la stratégie prévoit la sécurisation foncière. Jusqu'à présent cette sécurisation se limite à un accord de principe ou à un simple contrat signé avec les producteurs. Sur les sites ZAAP, les producteurs ont exprimé et obtenu la mise en place des cultures pérennes telles que l'anacarde dont le délai d'occupation est d'au moins 30 ans. Ce long délai impose que les terrains soient mieux sécurisés pour la génération future des propriétaires terriens d'où la nécessité de formaliser les contrats chez les notaires.
- **La maîtrise de l'eau** : avec les effets néfastes du changement climatique que nous connaissons ces dernières années, les efforts des producteurs sont plus ou moins anéantis par manque de pluies d'où la nécessité de doter chaque site ZAAP d'un système d'irrigation.
- **La mécanisation** : sur les sites ZAAP, l'Etat a mis à la disposition des coopératives des tracteurs. Il est opté pour une gestion privée des matériels agricoles sur les sites.
- **La commercialisation des produits** : au moment du démarrage du projet ZAAP, se posait un problème de sécurité alimentaire. C'est ainsi que la plupart des productions sont tournées vers le maïs et autres produits vivriers. Aujourd'hui, il y a nécessité d'aller vers des cultures porteuses telles que le riz et autres spéculations rentables. Chaque site ZAAP doit être doté d'un magasin de stockage pour éviter de brader les productions.
- La stratégie prévoit que 1/10 de la superficie des ZAAP soit consacré au reboisement.

Résultats

La réalisation de 20 ZAAP avec 1 729 ha aménagés facilitant l'accès à la terre à plus de 2 561 producteurs (dont 70% de jeunes et 45% de femmes) ;

- La construction de dix (10) retenues d'eau et des prises d'eau à des fins de maraîchage permet surtout aux femmes de développer des activités génératrices de revenus afin de réduire la pression sur les zones boisées.

En ce qui concerne la production du secteur industriel, l'indice harmonisé de la production industrielle (IHPI) a progressé, passant de 97,3 en 2016, à 109,9 en 2017. Pour assurer une productivité durable axée sur la mise aux normes de qualité de nos produits industriels, le gouvernement togolais a mis en place une Haute autorité de la qualité et de l'environnement (HAUQE) afin de garantir les consommations, faciliter les exportations et assurer la compétitivité du secteur.

Pour la promotion des achats publics durables au Togo, le gouvernement a signé le 23 octobre 2015, un accord de micro financement avec l'ONU-Environnement dans la perspective de mettre en œuvre le projet dénommé : « Achats publics durables et éco-étiquetage ». Ce projet vise le renforcement des capacités de l'administration à travers la sensibilisation des décideurs locaux et la formation des professionnels des achats. Il apporte une assistance technique pour l'élaboration et la mise en œuvre coordonnée des politiques d'achats publics durables (APD) et de labellisation écologique.

Dans la phase de préparation de ce projet le gouvernement a mis en place, un comité interministériel de suivi du processus d'élaboration de la stratégie nationale des APD. Une étude juridique sur les APD a été réalisée et mise à la disposition de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP).

Dans le souci, de ne laisser personne pour compte, le gouvernement, sous l'impulsion du Président de la République, a décidé le 1^{er} février 2018 de réserver 20% des marchés publics aux jeunes et femmes entrepreneurs. Dans ce cadre, un site web a été créé et dédié à cette catégorie d'entrepreneurs et a permis de recenser 600 femmes sur un total de 2 500 entrepreneurs enregistrés dont les capacités sont régulièrement renforcées en vue de leur permettre de répondre efficacement aux appels à concurrence à travers des procédures simplifiées.

Le principal défi est la vulgarisation et la mise en œuvre des recommandations du rapport sur la promotion des modes de production et de consommation durable élaboré en 2011.

4.5 ODD15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

Le Togo a adopté en 2010 sa vision nationale pour l'environnement et les ressources naturelles: « à l'horizon 2050, un environnement sain est créé ; les bonnes pratiques de gestion de l'environnement et des ressources naturelles sont maîtrisées par les populations permettant ainsi d'atténuer les effets des changements climatiques et les risques de catastrophes naturelles pour faire du Togo un pays à forte croissance contribuant à améliorer le cadre de vie des populations et à réduire la pauvreté ».

Le Togo a réalisé entre 2015 et 2016 son premier inventaire forestier national (IFN). Selon les résultats de cet inventaire, le Togo dispose d'un taux de couverture en ressources forestières de 24,24%.

Au titre des progrès réalisés en matière de gestion durable des forêts et notamment dans le domaine de reboisement, 6 064 hectares de nouvelles plantations domaniales ont été réalisées entre 2015 et 2017 auxquelles il faut ajouter la restauration de 7 364

hectares de forêts et le reboisement de 1 060 hectares de nouvelles plantations communautaires ainsi que les efforts des privés. En appui à l'État, la société civile a restauré au moins 1 000 hectares sur toute l'étendue du territoire par la mise en terre des jeunes plants.

Au cours de la même période, 5 aires protégées ont été dotées de plans d'aménagement. Il s'agit des aires protégées (AP) de Togodo, de Fazao-Malfakassa, d'Abdoulaye, d'Alédjo et d'Amou Mono. Sur la même période, 4 345 hectares d'aménagement forestier ont été réalisés toujours dans le domaine forestier de l'État.

En matière de la gestion durable des zones humides, trois bassins versants sont dotés de plans de gestion. Il s'agit de la partie centrale des bassins versants de Zio, et de Haho et la partie sud du bassin versant du Mono. En outre de 2014 à 2017, 10 hectares de mangroves ont été restaurés pour la conservation de la biodiversité et des écosystèmes de mangroves dans les bassins des lacs Togo et Boko, 65,8 kilomètres des berges de cours d'eau ont été restaurés et stabilisés par des reboisements et des ouvrages anti érosifs.

Dans le cadre de la protection des plantations, au total 45 047 hectares de plantations ont été protégées contre les feux de végétation entre 2015 et 2017. Pour ce faire, 34 062 kilomètres de pare-feu ont été ouverts autour des plantations ainsi que la réalisation des feux précoces et contrôlés dans les plantations à protéger. Par ailleurs, 19 845 hectares de jeunes plantations du patrimoine forestier de l'Etat ont été protégés contre toutes sortes d'intempéries et agressions diverses par des patrouilles de gardiennages sur la même période.

Pour inverser la tendance de dégradation et atteindre la neutralité en matière de dégradation des terres à l'horizon 2030, le Togo s'est fixé comme ambition de restaurer au moins 80% des terres dégradées (soit 187 920 hectares) et limiter à 2% (soit 108 802 hectares) la dégradation des terres non encore dégradées en vue de renforcer la préservation des écosystèmes terrestres par rapport à la situation de référence de 2010. Pour y parvenir, le pays s'est donné de : (i) accroître de 3% (soit 43 557 hectares) la superficie des forêts du Togo et (ii) réduire au 1/3 (soit 73 250 hectares) les terres présentant une tendance négative en matière de productivité.

Entre 2015 et 2017, 118 hectares de terres dégradées ont été restaurées. En outre, 11 712 hectares ont été développés pour l'agroforesterie sur la même période, 31,88 hectares de parcs agro-forestiers ont été créés, 320,82 hectares de forêts sont mis en défend et 382 ruches ont été distribuées pour la promotion de l'apiculture.

Dans le cadre de la gestion intégrée de la fertilité des sols, 613 champs écoles agriculteurs ont été mis en place au profit de 6 046 producteurs dont 46% de femmes

entre 2013 et 2016. L'usage de la technique GIFERC, qui consiste à l'utilisation des produits biologiques à base du champignon associés au compost, a permis une amélioration nette de la structure du sol et de sa capacité de rétention de l'eau. En outre, il a été mis en place des fosses compostières au profit de 600 ménages des localités de Akoumapé, de Bassar, de Boadé, de Cinkassé. Par ailleurs, 212 groupements ont été formés puis dotés de kits de biofertilisants par les champignons (cette activité a été couplée avec la promotion de l'irrigation goûte à goûte pour avoir plus d'impact).

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie et Plan d'Action Nationale pour la Biodiversité (SPANB 2011-2022), le Togo a lancé un vaste processus de délimitation et de sécurisation de ses aires protégées. La re-délimitation consensuelle avec les populations riveraines des aires protégées a permis la sécurisation de 7,4 % du territoire. La part du territoire protégée pour la conservation de la biodiversité est donc passée de 7 en 2015 à 7,4% en 2017.

A partir de 2016, le Togo a renforcé ses efforts contre l'exploitation et le trafic illicite des espèces sauvages notamment par la réforme et le durcissement de son cadre pénal et la révision de son code forestier. Ainsi, des missions de contrôle et de constat de délits sur le terrain par la police forestière ont permis, en 2017, de saisir 1 705 produits de sciages (tous produits confondus), un conteneur de 40 pieds contenant les objets d'arts à base de trophées d'animaux sauvages, 219 kilogrammes de peaux de pythons royaux frais, 1,62 kg de peau sèche de pythons de sebae et quatre pointes d'ivoire (7 kg), 955 ailerons de requin, 66 bébés et des carapaces de tortues marines et 2 tortues marines (olivâtre).

Par ailleurs pour une meilleure gestion des ressources transfrontalières, le pays renforce sa coopération avec ses pays voisins (Burkina-Faso, Bénin et Ghana). Le 27 septembre 2016 le Togo et le Bénin ont soumis conjointement à l'UNESCO pour reconnaissance, trois projets de création de réserves de biosphère dont une réserve transfrontière : La réserve transfrontière du bassin du Mono. La création de la réserve nationale de biosphère du Togo a permis au pays d'intégrer 15 750 hectares de terres forestières au système national d'aires protégées.

En matière de partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques, le Togo a élaboré et envoyé son rapport intérimaire de mise en œuvre du Protocole de Nagoya sur l'APA le 08 décembre 2017. Le processus d'élaboration du rapport national intérimaire a permis d'informer et de sensibiliser le public et en particulier les praticiens de la médecine traditionnelle, les acteurs de la cosmétique et des pharmacies, les chercheurs et universitaires sur les enjeux du protocole de Nagoya (PN).

En matière de recherches de nouvelles techniques de gestion de l'environnement, il a été élaboré un recueil des techniques de gestion de l'environnement et des ressources naturelles traditionnelles et modernes applicables au Togo. Dans le même sens, les organisations de la société civile ont initié un guide de formation du leadership environnemental-entrepreneuriat vert et organisé un forum national sur l'entrepreneuriat vert, ce qui a permis de former 5 080 jeunes.

Une « Semaine Nationale de l'Entrepreneuriat Vert (SNEV) » sera célébrée annuellement, à partir de cette année 2018 en vue de sensibiliser la population sur la préservation de la biodiversité.

4.6 ODD17 : Revitaliser le partenariat mondial au service du développement durable et renforcer les moyens d'application de ce partenariat

Dans l'objectif de faciliter la mobilisation des ressources internes et externes pour le développement, à travers la revitalisation du partenariat mondial, le gouvernement a élaboré la Stratégie nationale de mobilisation des partenariats et des ressources (SNMPR) en 2015. La vision du gouvernement en la matière est qu'« à l'horizon 2030, le Togo est durablement sorti de la fragilité et du groupe des Pays moins avancés (PMA), grâce à l'institutionnalisation d'une approche efficiente de mobilisation et de gestion des ressources et la mise en place des partenariats durables ».

Cette stratégie vise : (i) le renforcement de l'attractivité des ressources externes par le Togo ; (ii) l'amélioration de la gouvernance en matière de mobilisation des partenariats et des ressources ; (iii) le renforcement des capacités des acteurs impliqués dans la mobilisation des ressources ; et (iv) l'amélioration de l'efficacité de la mobilisation et de la gestion des ressources mobilisées.

La création de l'Office togolais des recettes (OTR) suite à la mise en commun des régies des douanes et des impôts a permis d'accroître significativement le niveau de la mobilisation des ressources internes.

En matière de mobilisation des ressources locales, il a été procédé au lancement du processus d'élaboration du fichier du contribuable dans cinq (05) communes du Togo facilitant la mobilisation des recettes locales et à la formation de 50 responsables financiers des Communes sur la gestion financière et comptable des collectivités en vue d'améliorer la fiabilité des comptes et la transparence dans la gestion des finances.

Aussi, le Togo a-t-il institué un cadre permanent de concertation entre les différents acteurs concernés en vue de proposer et d'évaluer les politiques de réformes en matière de fiscalité locale. Il s'agit de l'Observatoire des Finances Locales (OFL) qui regroupe l'Office togolais des recettes (OTR), la Cour des comptes, le Secrétariat permanent pour le suivi des politiques de réformes et de programme financiers, le Trésor public, l'Union des communes du Togo (UCT) et les Partenaires techniques et financiers (PTF).

Dans sa quête de nouvelles opportunités de partenariat, le Togo a mis en œuvre avec succès les réformes nécessaires qui lui ont permis de bénéficier en 2018 du financement Threshold du Millennium Challenge Corporation (MCC) des Etats-Unis d'Amérique. Ce financement doit accompagner la mise en œuvre des actions dans les domaines des TIC et du foncier. Par ailleurs, le visa textile de l'AGOA permet au Togo d'exporter les produits textiles et de l'habillement vers les Etats Unis à des conditions préférentielles.

Dans la dynamique de la concrétisation du partenariat public privé, il a été créé un comité de concertation entre l'Etat et le secteur privé dont l'objectif est d'échanger avec les acteurs du secteur privé sur l'évolution des activités économiques en vue de favoriser l'investissement, susciter la consommation et stimuler la croissance. Ceci a permis au secteur privé de mettre en place une plateforme au sein de laquelle il formule des préoccupations à l'endroit du gouvernement. Dans ce même processus, un mécanisme incitatif de finance agricole fondé sur le partage des risques (MIFA) a été mis en place avec pour objectif de faire passer les crédits agricoles de 0,3% à 5% de l'ensemble des crédits accordés à l'économie.

Encadré 3: Etablissement d'un partenariat public privé pour la mise en œuvre des agropoles

Les agropoles nécessitent l'établissement d'un partenariat public-privé dynamique. Pour construire ce partenariat, l'Etat doit prendre des mesures législatives et réglementaires, afin de clarifier le rôle et les responsabilités des différents acteurs (Etat, secteur privé national, coopératives, collectivités locales, entreprises multinationales, etc.).

A ce titre, l'Etat fera appel aux ressources extérieures à travers les institutions bancaires et les agences de coopération pour la réalisation des grandes infrastructures d'irrigation, des routes, des réseaux de communication, d'énergie et d'eau. Des mécanismes seront créés pour mobiliser des ressources financières en appui au développement agricole, à la gestion des risques et calamités agricoles et à la constitution des garanties aux PME/PMI. A cet effet, un accent particulier sera mis sur la création des interprofessions et le développement des joint-ventures.

En matière de renforcement de capacités, un plan national de développement des compétences à l'horizon 2023 a été adopté en 2017, en vue de mieux planifier les besoins en ressources humaines et d'assurer la cohérence dans la gestion des compétences.

En outre, conscient du rôle du volontariat comme un puissant moyen humain et transversal de mise en œuvre des ODD, l'Etat togolais a mis en place l'Agence nationale du volontariat au Togo (ANVT) en 2015. Cette agence constitue aujourd'hui un outil de mobilisation de volontaires togolais au service de la lutte contre la pauvreté, de la consolidation d'une base forte de croissance et du développement socio-économique du pays.

Le Togo construit ainsi un partenariat fort avec les citoyens dans l'atteinte des 17 ODD en mobilisant depuis 2011 plus de 27 000 volontaires nationaux et internationaux sur des projets de développement.

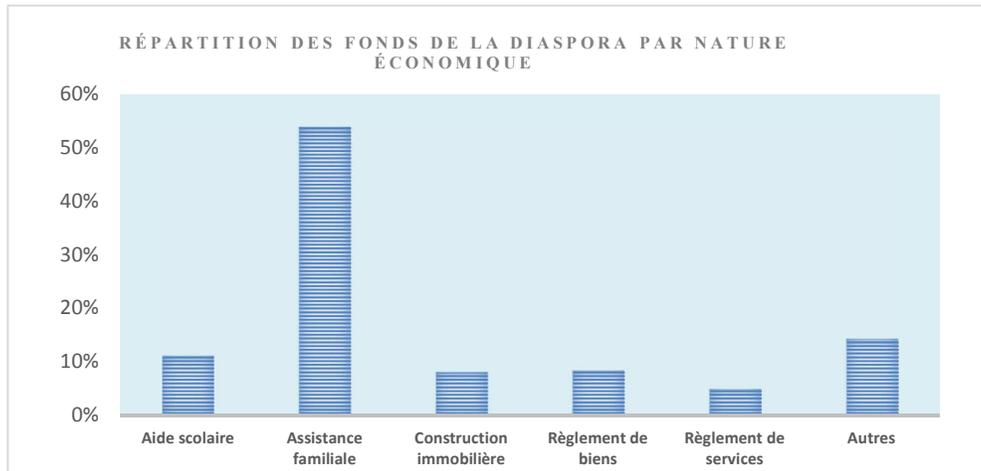
Au nom du principe d'inclusion, le Togo a lancé un programme de volontariat innovant en 2016 qui a permis de toucher une cible importante qui jadis était exclue dans la plupart des programmes jeunesse. Ce programme est le Volontariat d'Engagement citoyen (VEC) ouvert aux jeunes déscolarisés et aux semi-scolarisés. Ainsi, 8 127 jeunes togolais, dont une forte proportion de femmes, 5 446 soit 67%, ont bénéficié de cette initiative.

Un autre type de volontariat innovant que le Togo développe est le Volontariat International de Réciprocité(VIR) qui permet l'échange de volontaires entre le Togo et les pays africains ainsi que les autres continents.

La visibilité du Togo à l'extérieur s'est raffermie à travers une coopération régionale et multilatérale intensifiée et solidifiée donnant le mérite de l'exemplarité du pays au sein des organisations et institutions internationales et régionales qui sont des partenaires privilégiés d'appui au processus de développement inclusif et durable dans lequel se sont engagés les plus hautes autorités.

La mobilisation de la diaspora togolaise s'est intensifiée depuis quelques années à travers des initiatives innovantes comme « Réussite diaspora » qui est un programme de mobilisation des compétences de la diaspora togolaise d'une part, d'intensification de la visibilité du Togo à l'extérieur comme une destination privilégiée des investisseurs étrangers d'autre part. Les efforts entrepris dans la promotion d'un climat politique et social apaisé ainsi que dans la promotion des droits de l'homme et la protection des libertés ont contribué à une mobilisation progressive des ressources de la diaspora et par la même occasion leur investissement dans des projets innovants pour un développement harmonieux.

En 2017, près de 281 264 000 000 FCFA soit 483 251 218 dollars US ont été transférés par la diaspora au profit du Togo. Ce financement est reparti comme suit :



Les défis de la mise en œuvre des ODD sont liés entre autres à la disponibilité des ressources humaines de qualité et la mobilisation importante des ressources financières.

Comme perspective, il s'agira de consolider le rôle du Togo au plan bilatéral et international, à intégrer la diplomatie économique dans le cadre d'un dispositif national afin de mieux servir les intérêts étatiques et promouvoir la création de richesse et d'emplois, à savoir : (i) faciliter et élargir les débouchés des entreprises nationales à l'étranger, (ii) attirer les investissements étrangers et (iii) infléchir, au moment de leurs négociations, les règles et directives régionales et internationales en lien avec les intérêts nationaux et des regroupements régionaux (dont le pays est membre), dans les domaines entre autre du commerce, de l'investissement, de la migration et de l'aide au développement.

Il est à noter que les organisations de la société civile réunies au sein du groupe de travail sur les ODD ont entamé un processus de formalisation dudit groupe. A cet effet une charte est en cours d'élaboration pour la mise en place d'un forum des OSC sur le développement durable axé sur des groupes thématiques.

V. Conclusion

Le processus d'élaboration du rapport du Togo à présenter au forum politique de haut niveau a permis au gouvernement, aux organisations de la société civile, au secteur privé et aux partenaires techniques et financiers de faire le point sur la mise en œuvre des ODD objet de revue pour l'édition 2018. Il s'agit des ODD 6 ; 7 ; 11 ; 12 ; 15 et 17. L'exercice a permis de mettre en exergue les principales avancées, les bonnes pratiques, les défis et perspectives liés aux cibles des ODD visés.

Le présent rapport a également souligné le contexte d'élaboration du PND qui se caractérise par les efforts de priorisation des cibles, d'intégration des ODD et par le

changement de paradigme qui met dorénavant l'accent sur la recherche de synergie entre les secteurs de développement. De ce fait, le PND constitue le cadre de référence pour l'atteinte des ODD.

Ainsi, il s'avère nécessaire de mobiliser les ressources financières, techniques et humaines suffisantes. A cet effet, le secteur privé est fortement sollicité pour accompagner les efforts de l'Etat qui s'est engagé à son tour à créer un climat favorable aux investissements et à adopter des mesures incitatives pour la réalisation des ODD.